



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 04 Décembre 2025

Convocation du 25 Novembre 2025

L'an deux mil-vingt-cinq, le cinq novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Pierre-les-Bois, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Claude SCHNÜRER, Maire.

Présents : SCHNÜRER Claude, MATHIEU Roger, MARIOTTI Bernard, BOUCHEROLLES Valérie, BONNEFOY Jérôme, DECROCK Clotaire, PLISSON Marie-Claude, MATHIEU Ludovic, ALLEGRET Myriam, CHEVALIER Pierre.

Absents :

Secrétaire : MARIOTTI Bernard

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2025 qui est accepté à l'unanimité.

1) Délibération 2025-23 : Restitution de la caution de mme Fontenelle

Monsieur le Maire rappelle Mme Fontenelle a quitté son logement dans l'ancien presbytère. L'état des lieux sortant n'ayant attiré aucune remarque, l'appartement étant en parfait état, il convient de restituer sa caution à l'ex-locataire, à savoir :

- Mme Fontenelle : 218.09 €

Le mandat correspondant à la caution doit donc être émis au compte 165.

A l'unanimité des voix, le conseil municipal approuve la restitution de la caution.

2) Délibération 2025-24 : Election d'un titulaire et d'un suppléant suite à la modification des statuts du SIVS

Lors de la dernière réunion du SIVS en date du 14 octobre, il a été proposé de modifier les statuts en faisant évoluer la répartition des sièges au Comité Syndical puisque le SIVS est très souvent confrontés à des soucis de quorum lors des réunions.

Ainsi, chaque commune adhérente au SIVS (soit 10 communes au total) disposant à ce jour de deux délégués titulaires siégeant au Comité Syndical, doit dorénavant désigner à la place de ses deux délégués titulaires, un délégué titulaire et un délégué suppléant.

M. SCHNÜRER se propose d'être titulaire, mme BOUCHEROLLES se propose d'être suppléante.

Après avoir délibéré et voté, les conseillers, à l'unanimité des voix, acceptent cette proposition

3) Délibération 2025-25 : contrat We Magnus

Le prestataire Berger-Levrault auprès duquel la commune a signé un contrat de mise à disposition d'un progiciel ainsi que d'une assistance a informé la mairie d'une évolution de ses services. Petit à petit, le progiciel va laisser place à un hébergement des données via un data center regroupant divers services autrefois facturés individuellement. En contrepartie, le coût de l'abonnement sera un peu plus élevé. Si la commune souscrit à ce nouveau contrat, elle peut bénéficier d'un tarif préférentiel de 3710,00€ HT

Après avoir délibéré et voté, les conseillers, à l'unanimité des voix, acceptent ce devis et autorisent m.le Maire à le signer.

4) Questions diverses

- ▶ Bilan de la saison de pêche : depuis 4 ans, les revenus générés par la vente des cartes de pêche sont en légère diminution
- ▶ Suite au départ de l'agent technique, le maire et les adjoints ont procédé à un recrutement. Le nouvel employé communal prendra ses fonctions le 05 janvier 2026
- ▶ M. le maire informe les conseillers qu'il a été convié à l'observatoire des dynamiques territoriales le 18/12/2025
- ▶ Conformément au programme décidé par l'ONF, les peupliers des étangs de Bois Doré ont été abattus : ils étaient tous malades.
- ▶ La cérémonie des vœux de la commune au personnel communal se tiendra le 12 décembre 2025
- ▶ Les aînés de la commune sont conviés à un repas le 14 décembre 2025
- ▶ Après échanges, à la majorité des voix, il a été décidé d'offrir un cadeau à m.Lamontagne, ancien agent technique, lors de la cérémonie des vœux de la commune aux employés communaux le 12 décembre 2025.

La séance est levée à 20h30